

Monsieur le Président de la Commission
de Régulation de l'Energie

Monsieur le Président,

La Commission de Régulation de l'Energie a procédé au lancement d'une consultation publique sur le prochain tarif d'utilisation des réseaux publics de distribution de gaz naturel de GRDF (dit « ATRD5 »).

J'attire très fermement votre attention sur les risques majeurs de fragilisation de la mission dévolue au distributeur, de remise en cause de son modèle économique et social et de son professionnalisme gazier, qui sont générés par les redressements de charges d'exploitation tels que présentés dans le document de consultation et dans le rapport d'audit diligenté par vos services que je conteste vivement.

Les documents produits dans la consultation publique, dont par exemple l'audit des charges d'exploitation de GRDF qui s'aventure à comparer des distributeurs de gaz naturel européen ou français qui ne sont tout simplement pas comparables, mettrait en lumière pour la CRE une nécessité de réduction importante des moyens financiers de GRDF tant sur les OPEX que sur les CAPEX.

Ces propositions tarifaires auront un impact désastreux sur les clients, les salariés et les entreprises sous-traitantes de GRDF. Dans le contexte économique difficile que vit actuellement notre pays, cela ne ferait qu'aggraver une situation sociale déjà très exacerbée.

A ce titre, je tiens donc à affirmer que les propositions faites par GRDF dans ses documents et soutenues par les ELD concernées doivent servir de base aux réflexions de vos services.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.